Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_16-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2025

N° C13_11_2025_16 - Handball club de Celles-sur-Belle Mellois en Poitou - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)
Annexe(s) :
- Convention triennale d'objectifs
- Contrat d'engagement républicain

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	57	11	68	23

Pour : 67	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, FAZILLEAU Yannick

Etaient représentés :
BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CHARPENTIER Patrick), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), GIRAULT Anne (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), NEE Nicole (pouvoir donné à THELLIER Odile), NOUREAU Dominique (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), HERISSE Mathieu (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert,

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_16-DE

MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

****

Handball club de Celles-sur-Belle Mellois en Poitou - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention triennale d'objectifs

- Contrat d'engagement républicain

Vu l'avis favorable des Vice-présidents réunis le 6 novembre 2025,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République,

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrant d'engagement républicain des association et fondations de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association Handball club de Celles-sur-Belle (HBCC) a sollicité, par courrier en date du 22 avril 2025, l'octroi d'une subvention annuelle maximale de 48 000€, soit un total de 119 000€ maximum sur la période 2026-2028.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de la communauté de communes Mellois en Poitou et de l'association HBCC au titre de l'attribution de cette subvention.

À ce titre, l'association HBCC s'engage, sous sa seule initiative et responsabilité, à utiliser l'image de son club pour contribuer à la promotion et au rayonnement du territoire Mellois en Poitou sur l'ensemble du territoire national.

L'association s'engage à :

- Maintenir la lisibilité de la communauté de communes pour toute la durée de la convention, en affichant le logo de la communauté de communes sur tous les supports, outils de communication qu'elle possède et utilise (flyers, plaquettes, affiches, véhicules, maillots, banderoles, kakémonos, écrans, réseaux sociaux, vidéos, site internet, relations médias…) quel que soit le niveau de compétition (championnat, coupes …) et les lieux des rencontres ;
- Permettre la diffusion de « spots » présentant les services communautaires sur les panneaux publicitaires disposés autour du terrain et ce, tout au long des saisons sportives concernées par ladite convention, quel que soit le niveau de compétition (championnat, coupes …) et les lieux des rencontres ;
- Offrir 4 cartes « VIP » et 20 places pour tous les matchs de la saison, quel que soit le niveau de compétition (championnat, coupes …) et les lieux des rencontres ;

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_16-DE

- Organiser une soirée à l'attention de l'ensemble des élus communautaires, 1 fois par an, lors d'une rencontre à domicile ;
- Organiser, 1 fois par an avec les entraîneurs, une session de coaching auprès des cadres de la communauté de communes (séminaires réservés aux encadrants) ou des élus communautaires (conférence des maires) ;
- Participer avec ses entraîneurs et joueuses, à des évènements exceptionnels dans le cadre d'animations sportives pouvant être mises en place par la communauté de communes sur l'ensemble du territoire pour participer à l'animation d'ateliers en direction de tout type de public (jeunes, adolescents, adultes, publics porteurs d'un handicap…) ou dans le cadre de promotion des actions de Mellois en Poitou (inauguration par exemple).

Le montant de la subvention est variable chaque année en fonction du niveau de jeu.

Division 1 Féminine	48 000€
Division 2 Féminine	38 000 €
Nationale 1 Féminine	28 000€
Nationale 2 Féminine	23 000€

En cas de descente, le montant de la subvention est recalculé avec une baisse de 5000€ les deux premières années pour atteindre le montant indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ainsi en 2026, la subvention sera de 33 000€. En effet, en 2024, le club était en D2 Féminine. Ainsi pour appliquer les modalités de la convention, en 2025 et en 2026, nous diminuons de 5000€ pour chaque année pour atteindre la subvention indiquée dans le tableau.

Le versement sera effectué en une seule fois au mois de mars, dès l'obtention de l'ensemble des pièces comptables et définitives.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association HBC Cellois d'un montant de 48 000€ maximum par an, selon la division, soit 119 000€ maximum sur trois ans (2026-2028), les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer la convention triennale d'objectifs 2026-2028 annexée à la présente délibération, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Chantal BRILLAUD
9ème Vice-Présidente en charge de la contractualisation et des ressources
18 nov. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
15 nov. 2025